

janvier 2013

la  
cgt

Culture  
SGPA

# **ACTION SYNDICALE**

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie  
[www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

## **2013: Changer de direction.**

## **Edito**

Devoir se casser parce qu'on est viré alors qu'on voulait virer tous ceux qui sont cassés, l'année commence sous le signe de l'ironie...

Si l'actualité de l'Inrap est marquée par un changement de directeur général, il serait bon que l'année archéologique 2013 soit marquée par un changement général de direction, tant il est nécessaire de changer de cap. S'il est un vœu qu'on puisse présenter pour cette année, c'est qu'il soit écrit en encre noire sur livre blanc que l'on tournera la page de ces dix dernières années.

## **2013: dix ans ça suffit !**

Voilà dix ans que l'archéologie préventive est un marché qui a permis à quelques «entrepreneurs» gloutons d'engraisser pendant que, dans le service public, un ETP ne veut plus dire un «équivalent temps plein» mais un «équivalent trop-plein». Dix ans que l'on affronte le dogmatisme de ceux qui considèrent que tout est «marché», la médiocrité de ceux pour qui nous sommes d'inutiles chercheurs «*d'os de poulets mérovingiens*» qui ne trouvent que «*des bouteilles de coca-cola*», et la fourberie de ceux qui fanfaronnent qu'il n'y a jamais eu autant d'archéologues en France, cherchant à cacher derrière l'arbre de nos effectifs la forêt des sites qui disparaissent sans même avoir été détectés.

## **2013 : votez ! bougez !**

Il ne suffit pas de faire un vœu pour qu'il se réalise, et quand on veut changer de cap ou tourner une page, il n'est pas conseillé d'attendre que cela se fasse tout seul sous l'effet d'un coup de vent providentiel. Dans les semaines et les mois qui viennent va s'écrire l'avenir de l'archéologie, de ses missions, de ses emplois pour les prochaines années. Dans ce contexte, la journée d'action du 31 janvier, la participation aux élections des représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Inrap ainsi que les mobilisations qui ne manqueront pas de se succéder par la suite auront une importance décisive.

## **2013: meilleurs vœux !**

Le tout meilleur pour vous tou(te)s, et que l'on puisse construire ensemble au long de cette année tout ce que l'on s'est souhaité en janvier.

# Actualité **Gérard, Arnaud... ce sont toujours les meilleurs qui partent les premiers !**

*La nouvelle est tombée : le directeur général de l'Inrap n'est pas reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de trois ans !*

*A lire le courrier adressé aux personnels le jour de son départ, ou celui du président qui a suivi, ce non renouvellement apparaît comme une injustice flagrante tant l'ancien DG a œuvré pour l'Institut et ses personnels... Retour avec un prisme différent sur 3 années d'un avatar inrapien du sarkozysme !*

## Déjà avant l'Inrap...

... notre ex directeur général (DG) avait œuvré dans le Cabinet d'Albanel puis de Mitterrand comme conseiller budgétaire. Ce poste, l'avait amené à être un acteur important sur 2 décisions qui allaient concerner l'Inrap.

## Le CDA...

Si certains s'accordent à dire que le père du CDA n'est autre que P. Coural (secrétaire général de Fonction Publique), l'(ex) futur DG de l'Inrap, en était le parrain, et s'est démené au sein du Cabinet de la Culture pour sa mise en place.

## La déloc : qui sème le vent...

Autre implication forte, le funeste projet de délocalisation du siège de l'Inrap à Reims. Cette décision avait pour principal objectif d'isoler et de déstructurer l'établissement quand, pour favoriser le développement des opérateurs privés, il fallait affaiblir l'Inrap. Cette décision qui, grâce à la mobilisation exemplaire des personnels, fut par la suite désavouée par les ministres de tutelle (Mitterrand, Péresse), est probablement une des raisons de sa « mutation » à la tête de l'Inrap : gérer la crise dont-il était, avec une poignée d'autres, le responsable. La lettre de mission de 2010, prévoyait la remise d'un rapport qui devait déterminer les mesures à mettre en place pour rendre effectif le projet de délocalisation du siège.

## Les 3 années à la tête de l'Institut...

L'action du DG, sans remettre en cause ses capacités de travail et en l'absence de tout contre poids de la présidence, a été marquée par une dérive gestionnaire de l'activité archéologique et par des attaques massives sur le droit des personnels et les missions de l'Institut.

## Licenciements en tout genre...

Entre abandon de poste (annulé par janvier 2013

le tribunal administratif), licenciement pour inaptitude totale et définitive à toute fonction (rarissime au MCC...) sans politique de reclassement, licenciement pour insuffisance professionnelle, licenciement pour suppression de poste... rien n'aura été oublié dans la panoplie déployée pendant ces 3 années pour faire le « ménage », augmenter la productivité (nombre de jours/homme travaillé par ETP) et dégraisser le mammouth. A se demander si ce n'est pas à l'Ecole Nationale du Licenciement (et non de l'Administration) qu'il a reçu sa formation...

## CDA, la mort dans l'âme...

Sur la fin du CDA, il aura fallu déployer un rapport de force exemplaire et élever les négociations au niveau de la Fonction publique pour court-circuiter le MCC et la direction de l'Inrap. Car malgré l'absence de paye après plusieurs mois de travail pour certains agents, bien qu'il fût impossible de prévoir d'autres engagements du fait d'une fin de contrat aléatoire, malgré la menace d'une perte des droits au chômage si l'agent pour honorer un autre engagement n'allait pas jusqu'au terme du CDA... Malgré tout ça... ou plutôt à cause de tout ça, le CDA était une bonne chose pour la direction de l'Institut... Car seul comptait, une flexibilité accrue de la gestion des personnels !

## Précarité : « On ne peut pas amalgamer CDD et précarité ! » dixit le DG.

Ces trois années seront aussi marquées par l'absence de plans de recrutements qui aboutissent aujourd'hui à la nécessité de procéder à une déprécarisation massive. Le refus systématique de la mise en place d'une bourse de l'emploi pour les personnels CDD a abouti à une aggravation de la précarité en éparpillant les contrats ; en 2011, les 274 ETPT CDD ont été répartis sur

plus de 600 personnes. Même le précédent Cabinet, pourtant pas réputé pour ses préoccupations sociales, s'en était ému. Cette gestion aberrante des personnels précaires a eu comme incidence notable l'envolée de la ligne budgétaire consacrée au paiement des indemnités chômage. Comme quoi, tout n'est pas sujet à économies !

## Une bonne gestion comptable par la suppression d'emploi...

Autre fait marquant, malgré des manques d'effectifs avérés sur les chantiers et dans les directions en 2011, la direction générale a réussi à ne pas consommer 90 ETP CDD... La faute à qui ? A la fin du CDA, non ! Plus probablement à la volonté de nous le faire payer et d'afficher un résultat financier excédentaire !

## Tentative de putsch... « une histoire d'hommes » !

Rappelons aussi que sous prétexte d'un renforcement des prérogatives de la présidence, la tentative de modification du décret portant statut de l'Inrap, avec en point d'orgue la suppression des élections des membres du Conseil scientifique (mais pas seulement...) montre aussi la volonté d'obtenir les pleins pouvoirs. Car dans cette affaire et comme les 2 protagonistes l'ont laissé entendre, la majorité des prérogatives du Président auraient été délégué au DG... « une histoire d'hommes » comme ils l'ont dit !

## Plus roi que le roi !

Jusqu'au bout et dans la perspective de son renouvellement, notre ex DG a voulu accroître ses pouvoirs. Au Conseil d'administration (CA) de décembre 2012, il a fallu tout le poids des représentants du personnel CGT et des représentants de l'Université pour que soit retiré de l'ordre du jour, un projet de délibération du CA qui visait à donner au DG le

# Gérard, Arnaud... ce sont toujours les Inrap meilleurs qui partent les premiers ! (suite)

pouvoir d'ester en justice sans l'aval du Conseil, le CA étant informé annuellement des actions intentées... Or s'il y a bien une compétence qui ne peut être délégué par le CA au DG (cf décret 2002-90), c'est bien celle-ci !

**Magny-Cours :** « *Je suis complètement solidaire avec la décision d'Arnaud!* » dit le Président.

Alors qu'il a fallu ramer pour que l'Inrap passe des conventions avec les services publics des collectivités

territoriales (et encore faut voir ce qu'il y a dedans !), la décision de créer un groupement solidaire avec une boîte privée a semblé pour la direction générale couler de source. Cette décision purement politique, n'avait qu'un but : légitimer la place des boîtes privés dans le paysage actuel...

**A ce bilan, on pourrait ajouter un repyramidage qui n'en finit pas, l'externalisation du traitement des dossiers**

**d'allocation retour à l'emploi, la mise en congés sans traitement des CDD en arrêt maladie, le plan reconquête aménageur, le contrat de performance avec l'Etat,... bref, une gestion purement comptable de l'activité archéologique au détriment de la qualité scientifique, des droits et des conditions de travail des personnels...**

## Elections au conseil d'administration de l'Inrap : Aux urnes !

*Le conseil d'administration est un organe décisionnel qui arrête notamment les orientations politiques et le budget de l'établissement. Les élus représentants du personnel y sont minoritaires (4 élus sur 22 membres). Il est donc essentiel que les représentants du personnel dans cette instance soient combatifs pour faire entendre votre point de vue.*

**Les candidats présentés par la CGT-Culture entendent défendre au sein du Conseil d'Administration les revendications et les propositions suivantes :**

Sur la politique générale de l'établissement :

- Combattre la précarité en imposant que les emplois permanents de l'archéologie préventive soient **pourvus par du CDI**.
- Un niveau d'emploi, une répartition géographique des postes et une pyramide catégorielle conforme aux besoins de l'archéologie préventive et au travail effectué par les agents.
- Un programme de coopération avec les autres **institutions publiques de recherche**, ouvert à tous et permettant des échanges et de réelles collaborations scientifiques,
- Une réelle politique de formation des personnels, notamment en direction des techniciens.

Sur l'organisation générale de l'établissement :

- Une administration de l'Inrap au service du personnel et de ses missions.
- Un organigramme différenciant clairement la Direction scientifique et technique de la Direction générale.

- Des limitations aux abus d'autorité et la mise en place de procédures pour protéger efficacement les agents des situations de souffrance au travail.

Sur l'organisation territoriale :

- Des délégations scientifiques et opérationnelles à l'échelon régional, seul niveau à même de répondre aux besoins de l'archéologie préventive et des agents,
  - Une couverture équilibrée du territoire national en résidences d'affectation.
- Sur le budget :
- 10% du budget général affecté à la recherche (au delà des RFO).
  - Le rejet de toute tentative de régulation des diagnostics archéologiques.
  - Les moyens humains et techniques nécessaires à l'accomplissement de nos missions, tant sur les diagnostics que sur les fouilles.
  - Une politique de renouvellement et d'équipement des bases.
  - Un doublement immédiat du budget formation pour atteindre dès 2014 le niveau du Ministère de la Culture.
  - Un programme pluriannuel de développement de la sécurité et de la prévention (matériel sur les chantiers, équipement individuel, etc.).



# Le Droit des agents

## **Elections au conseil d'administration de l'Inrap :**

### **Aux urnes ! (suite)**

#### **Bilan de mandat des élu(e)s CGT au conseil d'administration (2010 – 2013)**

Elu(e)s titulaires : Matthieu Moriamez, Valérie Renault

Elus suppléants: Nicolas Bierent, Laurent Cordier

Le conseil d'administration de l'Inrap s'est réuni 8 fois depuis 2010. Alors que les représentants des ministères, les personnalités qualifiées et les représentantes des aménageurs privés comme publics votent généralement comme un seul homme (peu de femmes dans cette instance...) ce qui leur est proposé, les représentants du personnel CGT se sont efforcés de faire entendre la voix des agents en interpellant les ministères et en s'opposant par le vote à ce qui était inacceptable. Ils ont notamment :

- ▶ rendu compte de leurs interventions et des délibérations par le biais de l'Action Syndicale ;
- ▶ défendu l'activité archéologique par la critique du budget et des moyens alloués ;
- ▶ réclamé une amélioration des conditions de travail et la prévention de l'inaptitude pour les personnels scientifiques et administratifs (SGA) et se sont opposés à la politique comptable du ratio j/h à l'hectare ;
- ▶ soutenu les personnels dans leur opposition au CDA et à la délocalisation ;
- ▶ défendu une programmation scientifique et de recherche ;
- ▶ voté contre le contrat de performance (vision productiviste de l'archéologie, clôture semestrielle des comptes entraînant 90 ETP en moins en 2011) ;
- ▶ critiqué les moyens abusifs alloués aux grands aménageurs et réclamé une égalité de traitement ;
- ▶ manifesté leur opposition aux licenciements en tout genre ;
- ▶ manifesté leur vigilance quant à l'implantation territoriale et les travaux d'aménagement dans les centres archéologiques ;
- ▶ demandé un financement pérenne pour l'archéologie préventive (60M€ de subventions du MCC en 2012) ;
- ▶ défendu la péréquation du financement pour la mutualisation des fouilles (FNAP) ;
- ▶ demandé le développement des collaborations avec les services publics de proximité et des missions de recherche conjointes ;
- ▶ témoigné leur ferme opposition à l'extension des pouvoirs du DG pour ester en justice, notamment contre les personnels. Sur ce point, ils ont été rejoint par les représentants de l'université et de la recherche ;
- ▶ demander l'abrogation de la notion de communes limitrophes limitant la perception des indemnités.

#### Décret portant statut de l'INRAP

- Le conseil d'administration...

« article 8 – Le conseil d'administration comprend, outre le président :

1. Sept représentants de l'Etat (...)
2. Deux représentants des organismes de recherche et d'enseignement supérieur (...),
3. Deux représentants des collectivités territoriales (...),
4. Deux représentants des personnes publiques et privées concernées par l'archéologie préventive (...),
5. Quatre membres élus par les personnels de l'établissement et parmi eux,
6. Quatre personnalités qualifiées dans le domaine de l'archéologie (...) »

« **article 9** – *Le conseil d'administration délibère notamment sur :*

1. *La politique générale de l'établissement et, sur proposition du conseil scientifique, son programme d'activité scientifique ainsi que les conditions générales de mises en œuvre des actions de coopération (...),*
2. *L'organisation générale de l'établissement, notamment son organisation territoriale, et son règlement intérieur,*
3. *Le budget et ses modifications,*
4. *Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice,*
5. *Les modalités de calcul des exonérations et réductions de redevance (...),*
6. *Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,*
7. *Les modalités de tarifications des prestations et services rendus par l'établissement,*  
(...)
13. *Le rapport annuel d'activité. »*

**Pour faire entendre la voix et les revendications des personnels au Conseil d'administration, la CGT-Culture présente à vos suffrages une liste de candidats issus de toutes les inter-régions :**

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| <b>1. Valérie Renault</b>   | <b>5. Marie-José Henry</b> |
| <b>2. Olivier Blamangin</b> | <b>6. Eric Michon</b>      |
| <b>3. Luc Sanson</b>        | <b>7. Nolwenn Zaour</b>    |
| <b>4. Brigitte De Luca</b>  | <b>8. Franck Lamiré</b>    |

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** ▶ janvier 2013

■ Nom : ..... Prénom : .....

■ Adresse : ..... Région : .....

■ Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

■ **A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)**

■ **Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>** 4